

UFR

S M B H

Santé,
Médecine
et Biologie
Humaine

Licence 3 Sciences Sanitaires et Sociales
Mention Médiateurs de Santé-Pairs
Promotion 2018 - 2019

Sinquin Marine

L'accès aux droits pour les usagers / Arfeuillère - Dujardin

Quelles idées pour faire vivre le droit des usagers ?

Mai 2018

UNIVERSITÉ **PARIS 13**

U^S-PC
Université Sorbonne
Paris Cité

Quelles idées pourriez-vous développer pour faire vivre le droit des usagers?

Je vais ici d'abord présenter quelques petites actions concrètes qui me semblent aider à la connaissance et à au respect des droits des usagers. Ensuite, je détaillerai une idée d'atelier autour des directives anticipées.

Tout d'abord, voici quelques actions concrètes que j'ai réalisées ou qui sont réalisables. Ce cours m'a incitée à regarder le règlement intérieur du CHU de Nantes où je travaille ainsi que la charte des personnes hospitalisées. Je me suis également abonnée à la lettre d'information du Psycom et en ai parlé à mes collègues, à des étudiantes et à une association locale. J'ai noté plusieurs possibilités d'accompagnement et d'information pour pouvoir orienter les personnes : les consultations gratuites d'avocats au Point d'accès au droit, la Commission des usagers, le site "Défenseur des Droits", le numéro 3939 et le site Service-public.fr. Je pense aussi à des associations comme l'Unafam, Bipole44 ou encore au CReHPsy au niveau départemental. J'ai également apprécié le jeu "Histoires de droit" et pourrai le conseiller à l'Ireps, centre de ressources documentaires, ainsi qu'aux associations et groupes d'entraide mutuelle (GEM) de Nantes.

Je souhaite maintenant évoquer un atelier qui pourrait faire vivre le droit des patients dans le contexte particulier de l'hospitalisation. En effet, de nombreuses personnes autour de moi témoignent de leur détresse pendant ces épisodes et de leur sentiment d'être niés. Dans ces moments critiques, ils n'ont pas été en mesure d'identifier et de faire respecter leurs droits. Les demandes qu'ils ont exprimées ont même pu être considérées comme des symptômes de troubles mentaux. Il me paraît utile de réfléchir en amont à la manière dont les choses pourraient se passer en rédigeant des directives anticipées (Cf formulaire en pièce jointe). Il est par exemple question de nommer des personnes de confiance, proches ou professionnels de santé, de préciser les lieux d'hospitalisation souhaités ou non, les soins et les traitements qui aident ou qui n'aident pas, etc. Un atelier autour de la construction de directives anticipées me paraîtrait un beau moyen de faire vivre le droit des usagers. Pour leur donner du poids, cet atelier pourrait rassembler plusieurs patients, des proches, des pairs et professionnels de santé et même un juriste afin de confronter les attentes des patients au regard de la loi. Une occasion de faire le point sur leurs droits tout en recueillant les avis des autres acteurs. Construire ainsi collectivement ces directives leur donneraient un poids certain et permettraient aux patients de se sentir davantage respectés et acteurs si une hospitalisation s'avérait nécessaire.

J'ai ici présenté quelques idées au service de la reconnaissance et du respect des droits des usagers.